



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

N° C22_09_2022_31 - Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts (annexes)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	66	11	77	13

Pour : 72	Abstention : 1	Contre : 4	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, DALLAUD Hélène, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts (annexes)

Considérant que le projet déposé par Volkswind propose 8 mâts entre 4,2 et 4,8 MW chacun ;

Considérant que la hauteur maximale des éoliennes en bout de pale s'élève à 180 mètres ;

Considérant la densité importante des parcs éoliens en exploitation à proximité, notamment les parcs éoliens de la Tourette 1 et 2, de Lusseray - Paizay le Tort présentant 17 mâts à proximité immédiate ;

Considérant que le parc éolien des Châteliers autorisé mais non construit à l'heure actuelle s'ajoutera à la proximité immédiate de 6 mâts supplémentaires ;

Considérant le manque d'espace de respiration des bourgs et hameaux entourés par les parcs éoliens de Saint-Martin-lès-Melle, de Périgné, du Teillat, des Raffauds 1 et 2 présentant 23 mâts supplémentaires à proximité, et la saturation visuelle déjà ressentie par les habitants ;

Considérant la présence d'enjeux significatifs de biodiversité (oiseaux et chiroptères) nécessitant la prise en compte du cumul déjà important d'installations éoliennes sur le secteur d'implantation projeté ;

Considérant la faible concertation menée auprès des habitants et des mairies concernées lors du développement du projet ;

Les conditions ne semblent pas réunies pour que ce projet s'intègre à un développement cohérent de l'éolien sur le territoire communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2022 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS FERME EOLIENNE DES GENETS relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant huit éoliennes et un triple poste de livraison sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne ;

Vu l'article R. 181-38 du Code de l'environnement et le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de cette même enquête publique se tenant en mairies de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 12 novembre 2022 ;

Vu le travail communautaire réalisé en 2021 et formalisé dans le guide des bonnes pratiques des projets éoliens Mellois en Poitou ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE au projet éolien des Genêts,
- AUTORISER le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET